

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS**

71 Rue Jeanne d'Albret

BP 60547

32021 AUCH CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

**REUNION DU BUREAU**

**16 septembre 2024 à 09h30**

**Décision N° 2024 010 B**

*Membres convoqués : 7*

*Présents : 5*

*Absents Excusés ayant donné pouvoir : 2*

Membres présents : Mmes et MM Bernard KSAZ, Président – Mme Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Mme Patricia MARROCQ, Conseillère Départementale – Mme Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Jacques JEAN-LOUIS, Représentant UDAF à Mme Charline DUMONT, Mme Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires à Monsieur Bernard KSAZ.

Assistaient à la réunion : Mme Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32.  
M. Stéphane BERAUD, Secrétaire de séance

**OBJET : Proposition de construction de 8 logements à MIRADOUX**

**LE BUREAU** par délégation du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Gers, après avoir entendu l'exposé de son Président ci-dessous énoncé :

La commune de Miradoux a sollicité l'OPH du Gers afin de répondre à une problématique de péril dans le centre historique.

Pour répondre aux exigences du dispositif Fonds Vert, elle avait la nécessité de travailler avec un bailleur social pour réaliser des logements sociaux. Depuis plusieurs mois, l'OPH du Gers étudie les possibilités d'accompagner la commune dans la revitalisation de son centre bourg.

En août dernier, la commune a été déclarée lauréate du dispositif Fonds vert. Elle propose à l'OPH du Gers de vendre à l'euro symbolique un ensemble de parcelles de terrain situé au centre bourg de la commune de Miradoux, totalement démolis, purgés et certifiés.

Il s'agit des parcelles cadastrées : AB 94, AB 429, AB 93, AB 91, AB 92 pour une surface totale de 303 m<sup>2</sup> localisées entre la rue Major et la Grande rue.

Un projet de 8 logements de petite typologie pourra alors se réaliser.

Cette offre en centre bourg répondra à une demande pour des seniors en logement adapté (4 logements sur 8 dans le projet) et à de jeunes actifs. La proximité de services et de commerces favorisera le maintien à domicile des personnes âgées autonomes dans un cadre sécurisé.

Ce projet serait composé de 8 logements pour une surface habitable approximative de 518 m<sup>2</sup>. 4 logements seraient totalement accessibles (PMR).

Dans les conditions proposées par la commune, l'opération serait potentiellement équilibrable (sous réserve du projet définitif et des appels d'offres).

### DECIDE

- De se prononcer sur l'acquisition de cet ensemble de parcelles cadastrées AB 94, AB 429, AB 93, AB 91, AB 92 à l'euro symbolique auprès de la commune de Miradoux.
- D'autoriser, le cas échéant, Madame la Directrice Générale à engager l'ensemble des négociations et démarches nécessaires à la conclusion de cette acquisition et à signer l'acte à intervenir.
- D'autoriser, le cas échéant, Madame la Directrice Générale à engager l'ensemble des démarches pour réaliser une opération de 7 à 8 logements sociaux



FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,  
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Pour : 7  
Abstention : 0  
Contre :